



COMITE FRANÇAIS POUR  
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun  
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50  
[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

@ : [info@cfsi.asso.fr](mailto:info@cfsi.asso.fr)



© Aced, Bénin 2021

## RAPPORT FINANCIER 2022

Assemblée générale du 29 juin 2023





## SOMMAIRE

---

<b>1. RAPPORT DU TRESORIER .....</b>	<b>5</b>
<b>2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>6</b>
<b>3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>16</b>
<b>3.1. Chiffres clés .....</b>	<b>16</b>
<b>3.2. Faits caractéristiques de l'exercice.....</b>	<b>16</b>
<b>3.3. Principales règles et méthodes comptables .....</b>	<b>17</b>
<b>3.4. Résultat .....</b>	<b>18</b>
<b>3.5. Informations sur le bilan.....</b>	<b>18</b>
<b>3.6. Informations sur le compte de résultat .....</b>	<b>22</b>
<b>3.7. Autres informations .....</b>	<b>26</b>
<b>4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES .....</b>	<b>28</b>
<b>4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI.....</b>	<b>28</b>
<b>4.2. Politique de réserves.....</b>	<b>28</b>
<b>4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER) .....</b>	<b>28</b>
<b>4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) .....</b>	<b>30</b>
<b>4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN) .....</b>	<b>31</b>
<b>4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN) .....</b>	<b>32</b>
<b>4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) .....</b>	<b>33</b>
<b>4.8. Répartition des emplois de l'exercice .....</b>	<b>34</b>
<b>4.9. Les ressources .....</b>	<b>39</b>
<b>4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public.....</b>	<b>39</b>
<b>4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2022.....</b>	<b>39</b>
<b>4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP) .....</b>	<b>40</b>
<b>5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION .....</b>	<b>41</b>
<b>5.1. Conventions signées en 2022 .....</b>	<b>41</b>
<b>5.2. Conventions exécutées en 2022 et signées lors des exercices précédents</b>	<b>41</b>



## 1. RAPPORT DU TRESORIER

---

Le rapport du trésorier vise à souligner les éléments saillants de l'année écoulée et tente de projeter, au regard de la situation passée, les enjeux et perspectives pour 2023.

L'analyse financière détaillée est disponible dans l'annexe aux comptes de l'exercice. Concernant la situation financière de notre association pour l'exercice 2022, un certain nombre de points saillants méritent une attention particulière.

En dépit d'un contexte difficile – fin d'un programme et difficulté de mise en œuvre des activités pour un autre – le résultat est à l'équilibre. Cela démontre, de la part du CFSI, une grande maîtrise dans la gestion des projets, des activités et de ses frais de structure.

Le bilan poursuit sa contraction, l'année 2022 correspondant à un déstockage des subventions inscrites en fonds dédiés. La trésorerie, qui reste importante, correspond au niveau nécessaire à la mise en œuvre des programmes. Elle en facilite la réalisation.

Fait marquant, la part des ressources privées est cette année supérieure à la part des ressources d'origine publique. Ceci doit nous rappeler à quel point la multiplicité des sources de financement est indispensable dans l'exercice de notre métier.

La collecte de fonds issus de la générosité du public ne faiblit pas et constitue une ressource relativement stable, d'un exercice à l'autre.

Considérant ce qui vient d'être rapporté et sur la base des données de la clôture des comptes 2022, le CFSI devra en 2023 sécuriser les financements des programmes en cours, en particulier par la recherche de cofinancements.

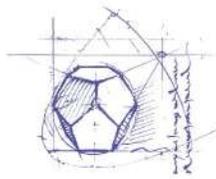
À moyen terme, le CFSI pourrait continuer de s'adapter aux cycles de financement et exercer son savoir-faire d'assembleur. Il excelle dans ce domaine.

Le CFSI pourrait aussi porter une ambition plus forte et se donner davantage de marge de manœuvre, en sollicitant davantage les mécènes privés.

Christophe Le Picard Ducroux  
Trésorier du CFSI

## 2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---



**DOUCET, BETH & ASSOCIÉS**

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

**Association**

**COMITE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE  
(C.F.S.I.)**

17 RUE DE CHATEAUDUN - 75009 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

*À l'Assemblée Générale de l'association C.F.S.I.*

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/06/2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.F.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

12-14 RUE DE L'EGLISE - 75015 PARIS - TEL : 01 45 79 41 24 - Contact : magalie.peronny@softreport.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 41 161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025



## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Direction.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois



garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 14 juin 2023

**DOUCET, BETH ET ASSOCIÉS**

*Commissaire aux Comptes*

Représentée par Nathalie ELIO

## **Annexe au rapport :**

### **Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



<b>CFSI</b>	<b>Bilan actif</b>	N° Siret	77568915100071
17 RUE DE CHATEAUDUN		NAF (APE)	8899b
75009 PARIS	<b>Document fin d'exercice</b>	N° Identifiant	
		Période du	01/01/22
		au	31/12/22
		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01      Date de tirage 12/06/23      à 18:32:49      Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311221
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 930,85 €</b>	<b>22 266,94 €</b>	<b>9 663,91 €</b>	<b>24 492,14 €</b>
Logiciels	31 930,85 €	22 266,94 €	9 663,91 €	18 554,54 €
Logiciels en cours				5 937,60 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>56 125,31 €</b>	<b>40 441,52 €</b>	<b>15 683,79 €</b>	<b>15 772,49 €</b>
Agencement, matériel, mobilier	56 125,31 €	40 441,52 €	15 683,79 €	15 772,49 €
<b>Biens reçus par legs à céder</b>	<b>47 000,00 €</b>		<b>47 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>
Bien reçus destinés à être cédés	47 000,00 €		47 000,00 €	47 000,00 €
<b>immobilisations financières</b>	<b>26 246,71 €</b>		<b>26 246,71 €</b>	<b>16 773,22 €</b>
autres immobilisations financières	26 246,71 €		26 246,71 €	16 773,22 €
<b>TOTAL I</b>	<b>161 302,87 €</b>	<b>62 708,46 €</b>	<b>98 594,41 €</b>	<b>104 037,85 €</b>
<b>Avances et acomptes versés / com</b>	<b>439 312,89 €</b>		<b>439 312,89 €</b>	<b>450 020,67 €</b>
Avances et acomptes versés / com	439 312,89 €		439 312,89 €	450 020,67 €
<b>Créances</b>	<b>812 602,37 €</b>		<b>812 602,37 €</b>	<b>1 688 961,77 €</b>
Clients et comptes rattachés	261 513,51 €		261 513,51 €	192 813,15 €
Autres créances	551 088,86 €		551 088,86 €	1 496 148,62 €
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>37 383,33 €</b>		<b>37 383,33 €</b>	<b>37 383,33 €</b>
Autres titres	37 383,33 €		37 383,33 €	37 383,33 €
<b>Disponibilités</b>	<b>1 979 089,36 €</b>		<b>1 979 089,36 €</b>	<b>3 046 913,44 €</b>
Banque	1 978 825,40 €		1 978 825,40 €	3 046 332,14 €
Caisse	263,96 €		263,96 €	581,30 €
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>912 953,50 €</b>		<b>912 953,50 €</b>	<b>1 436 736,65 €</b>
Charges constatées d'avance	912 953,50 €		912 953,50 €	1 436 736,65 €
<b>TOTAL II</b>	<b>4 181 341,45 €</b>		<b>4 181 341,45 €</b>	<b>6 660 015,86 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à II)</b>	<b>4 342 644,32 €</b>	<b>62 708,46 €</b>	<b>4 279 935,86 €</b>	<b>6 764 053,71 €</b>

Impression provisoire

CFSI  
17 RUE DE CHATEAUDUN  
75009 PARIS

# Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 77568915100071  
NAF (APE) 8899b  
N° Identifiant  
Période du 01/01/22  
au 31/12/22  
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 12/06/23

à 18:32:49

Page :

2

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311221
-------------------	--	--	----------------	-----------

**Fonds associatif**  
Réserve statutaire

**73 193,39 €**  
73 193,39 €

**72 781,78 €**  
72 781,78 €

**Réserves**  
Réserve opération de développement

**350 632,74 €**  
350 632,74 €

**350 632,74 €**  
350 632,74 €

**Report à nouveau**  
Report à nouveau

**Résultat de l'exercice**  
Résultat de l'exercice

**162,59 €**  
162,59 €

**411,61 €**  
411,61 €

**TOTAL (I)**

**423 988,72 €**

**423 826,13 €**

**Provisions réglementées**  
Provisions réglementées

**Fonds reportés liés legs/donations**  
fonds reportés legs et donations

**47 000,00 €**  
47 000,00 €

**47 000,00 €**  
47 000,00 €

**Fonds reportés et dédiés**  
Fonds dédiés sur subventions  
Fonds dédiés sur fonds propres  
Fonds dédiés sur fonds privés

**1 567 548,85 €**  
1 126 253,80 €  
195 558,14 €  
245 736,91 €

**2 602 453,80 €**  
2 122 942,37 €  
165 034,09 €  
314 477,34 €

**TOTAL (II)**

**1 614 548,85 €**

**2 649 453,80 €**

**provisions pour risques**  
Provisions pour risques

**Provisions pour charges**  
Provisions pour charges

**TOTAL (III)**

**Emprunts & dettes aup. étab. crédit**  
Emprunts & dettes aup. étab. crédit

**Emprunts et dettes financ. divers**  
Dépôts garantie sous locataires

**10 399,80 €**  
10 399,80 €

**10 399,80 €**  
10 399,80 €

**Dettes fourniss. & cptes rattachés**  
Dettes fourniss. & cptes rattachés

**1 787 862,52 €**  
1 787 862,52 €

**2 153 430,22 €**  
2 153 430,22 €

**Dettes fiscales et sociales**  
Dettes fiscales et sociales

**170 422,94 €**  
170 422,94 €

**121 438,60 €**  
121 438,60 €

**Dettes sur immo & cptes rattachés**  
Dettes sur immo & cptes rattachés

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

<b>CFSI</b>	<b>Bilan passif</b>	<b>N° Siret</b> 77568915100071
17 RUE DE CHATEAUDUN		<b>NAF (APE)</b> 8899b
75009 PARIS	<b>Document fin d'exercice</b>	<b>N° Identifiant</b>
		<b>Période du</b> 01/01/22
		<b>au</b> 31/12/22
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01      Date de tirage 12/06/23      à 18:32:50      Page : 3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311221
<b>Autres dettes</b>			<b>73 197,16 €</b>	<b>145 013,00 €</b>
Subvention à reverser			73 197,16 €	145 013,00 €
Banques créditrices				
<b>Produits constatés d'avance</b>			<b>199 515,87 €</b>	<b>1 260 492,16 €</b>
Produits constatés d'avance			199 515,87 €	1 260 492,16 €
<b>TOTAL (IV)</b>			<b>2 241 398,29 €</b>	<b>3 690 773,78 €</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>				
Ecart de conversion passif				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			<b>4 279 935,86 €</b>	<b>6 764 053,71 €</b>

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

# CFSI

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	34 029,09	33 830,00
Ventes de biens et services	739,80	1 195,98
Ventes de biens	739,80	1 195,98
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 733 957,36	4 067 405,21
Concours et subventions d'exploitation	535 775,90	3 066 309,39
Financeurs publics	355 775,90	2 596 309,39
Financeurs privés	180 000,00	470 000,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	903 888,21	612 647,33
Dons manuels	541 521,49	565 647,33
Mécénats	65 152,99	
Legs, donations et assurances-vie	297 213,73	47 000,00
Contributions financières	294 293,25	388 448,49
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 475,00	276,00
Utilisations des fonds dédiés	1 296 184,03	515 040,58
Autres produits	15 067,65	8 352,35
<b>Total I</b>	3 081 452,93	4 626 100,12
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	533 194,83	484 583,05
Aides financières	1 376 243,74	1 862 396,94
Impôts, taxes et versements assimilés	41 697,12	42 644,76
Salaires et traitements	556 300,59	515 093,32
Charges sociales	272 854,47	218 959,64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 116,24	15 113,42
Dotations aux provisions	0,00	
Reports en fonds dédiés	261 279,08	1 544 573,37
Autres charges	19 617,28	11 678,08
<b>Total II</b>	3 080 303,35	4 695 042,58
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	1 149,58	-68 942,46

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

# CFSI

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 750,40	2 166,68
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	929,40	69 385,22
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>8 679,80</b>	<b>71 551,90</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	2 133,19	1 673,83
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>2 133,19</b>	<b>1 673,83</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>6 546,61</b>	<b>69 878,07</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>7 696,19</b>	<b>935,61</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	5 937,60	100,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>5 937,60</b>	<b>100,00</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-5 937,60</b>	<b>-100,00</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>1 596,00</b>	<b>424</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>3 090 132,73</b>	<b>4 697 652,02</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>3 089 970,14</b>	<b>4 697 240,41</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>162,59</b>	<b>411,61</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>	513,05	
<i>Bénévolat</i>	18 320,39	74 999,40
<b>TOTAL</b>	<b>18 833,44</b>	<b>74 999,40</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	513,05	
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	18 320,39	74 999,40
<b>TOTAL</b>	<b>18 833,44</b>	<b>74 999,40</b>

### 3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

#### 3.1. Chiffres clés

Les comptes de l'exercice approuvés par le conseil de direction le 13 juin 2023, en présence de la commissaire aux comptes, Madame Nathalie Elio, présentent les totaux suivants :

- Total du bilan	4 279 935,86 €
- Total du compte de résultat	3 090 132,73 €
- Résultat de l'exercice	162,59 €

#### 3.2. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2022 a débuté dans les cartons avec le déménagement du CFSI au 17, rue de Châteaudun. Ce déménagement a eu un impact sur les comptes au niveau des frais directs et pour les nécessaires travaux d'installation.

En 2022, le CFSI n'a pas obtenu le soutien de l'AFD pour la poursuite du Programme au Congo. Après 18 ans d'activités avec les OSC congolaises dans le cadre du programme Dialogue citoyen puis du PCPA, elles ont défini et mis en place un réseau associatif qui devrait leur permettre de poursuivre des projets émergents.

L'AFD a, en revanche, validé son accompagnement pour le Programme CAAC. La nouvelle phase débutera en avril 2023.

Une reprise des échanges internationaux, après deux années de pandémie, a enfin été possible.

L'assemblée générale a validé un nouveau projet associatif qui a été co-construit avec les membres.

#### La mise en œuvre du cadre stratégique 2017 – 2021

L'année 2022 a vu la poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique 2017-2021. La plateforme CFSI exerce trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires qui concerne l'ensemble des programmes animés par le CFSI ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Ces trois métiers concernent l'ensemble des programmes animés par le CFSI :

- axe agriculture et alimentation : programme d'appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), ALIMENT**TERRE** et plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- axe société civile : programme coopérer autrement en acteurs de changement, le nouveau Programme en Algérie soutenu par l'Union européenne et le Fondation de France et les derniers mois du programmes concerté pluri-acteurs (PCPA) au Congo.

#### Principaux éléments financiers

Le total du bilan au 31/12/2022 est en forte diminution par rapport au 31/12/2021 passant de 6 764 053,71 € à 4 279 935,86 €. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des

programmes pluriannuels du CFSI. Le calendrier des programmes entraîne chaque année, des modifications importantes dans les produits et les charges constatés d'avance.

La diminution des charges du compte de résultat 2022 (- 34,2 %) est également liée à l'exécution des programmes ainsi que la fermeture du Programme au Congo qui ont conduit à constater des charges d'exploitation ainsi que des dotations aux engagements moins importantes.

En termes de ressources, le CFSI bénéficie du soutien des pouvoirs publics français (Agence Française de Développement), de l'Union européenne pour le Programme en Algérie « Jousour : des OSC, des collectivités locales et des universités algériennes et européennes au service des ODD et de l'insertion citoyenne, sociale et économique des jeunes des deux rives », de ses donateurs individuels et de fondations privées.

Les fonds issus de la générosité sont en augmentation (+ 47,5 %) car nous sommes co-bénéficiaires de trois assurances vie. Les ressources issues de la collecte auprès des donateurs individuels sont en diminution de - 4,3 % (+ 24 125,84 €). La fondation d'entreprise Léa nature, l'entreprise Olga et deux fonds de dotation (Biocoop et la Compagnie fruitière) ont soutenu le Programme agriculture et alimentation avec un apport en dons pour un total de 65 152,99 €.

La partie immobilière du legs enregistrée dans les comptes en 2021 (47 000 €), reste inscrite pour la même somme car le bien est toujours en vente.

### 3.3. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 ;
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est à dire en fonction de chaque objectif ou action.

Les subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

- la part des subventions prévue pour l'exercice est constatée en produits de l'exercice ;

- les montants contractuels accordés et non encore versés au 31 décembre sont inscrits à l'actif du bilan dans la rubrique subventions à recevoir ;
- la part des subventions relative aux exercices futurs est inscrite au passif du bilan en produit constaté d'avance ;
- le cas échéant, quand une subvention prévue pour l'exercice n'a pas été utilisée en totalité, l'engagement d'emploi est inscrit en charges à la rubrique « reports en fonds dédiés » et en fonds dédiés sur subventions au passif du bilan.

Concernant le suivi des programmes cofinancés, le compte de résultat retrace les différents mouvements liés aux conventions signées avec les organisations membres du CFSI ou partenaires (PCPA Congo, Jousour, programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, campagne ALIMENTERRE, CAAC) impliquées dans l'exécution des programmes. A la fin de l'exercice, pour les programmes pluriannuels, les comptes sont arrêtés au regard de l'avancement de chaque programme ou projet. La part des conventions signées avec les organisations membres ou partenaires et correspondant à des charges non réalisées au 31/12/2022 est inscrite en charges constatées d'avance. Autrement dit, tous les engagements pris avant la date de la clôture de l'exercice sont constatés dans la comptabilité du CFSI.

Les apports en nature des organisations parties prenantes aux actions subventionnées sont introduits au titre des Contributions Volontaires en Nature (CVN). Ces données sont présentées en pied du compte de résultat : en produit pour la valorisation des heures de bénévoles et en charges pour le temps consacré ayant servi à la bonne mise en œuvre des projets.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe. Il est présenté selon l'arrêté du 22 mai 2019 relatif à la présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées par des organismes faisant appel à la générosité publique.

### 3.4. Résultat

Le compte de résultat 2022 laisse apparaître un solde positif de 162,59 €. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de l'affecter, conformément aux statuts du CFSI, à la réserve statutaire qui se montera après affectation à 73 355,98 €.

### 3.5. Informations sur le bilan

#### Informations sur les comptes de bilan - actif

##### Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS	Immobilisation	Augmentation	Diminution	Immobilisation
	01/01/2022			31/12/2022
Logiciels	31 930,85	0,00	0,00	<b>31 930,85</b>
Logiciels en cours d'acquisition	5 937,60	5 937,60	5 937,60	<b>0,00</b>
Mobilier et matériel de bureau	7 642,12	0,00	2 540,17	<b>5 101,95</b>
Matériel bureautique/informatique	40 886,45	0,00	0,00	<b>40 886,45</b>
Travaux siège social	36 212,82	10 136,91	36 212,82	<b>10 136,91</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>122 609,84</b>	<b>16 074,51</b>	<b>44 690,59</b>	<b>88 056,16</b>

Les investissements de 2022 concernent les travaux d'aménagement et de câblage des nouveaux bureaux.

Le montant important des diminutions d'immobilisations s'explique par la mise au rebut des travaux des anciens bureaux, du mobilier qui n'était pas en état de déménager et d'un logiciel

acheté juste avant le confinement, jamais mis en service et rendu non opérationnel avec le déménagement.

### Tableau des amortissements

Le mode linéaire d'amortissement est retenu pour toutes les immobilisations. Les durées principales d'amortissement sont :

- 3 ans pour le matériel informatique et les logiciels ;
- 5 ans pour le mobilier et le matériel de bureau ;
- 9 ans pour les travaux.

AMORTISSEMENTS	Amortissement	Dotation	Sortie de l'actif	Amortissement
	01/01/2022			31/12/2022
Logiciels	14 514,65	7 752,29	0,00	<b>22 266,94</b>
Mobilier et matériel de bureau	7 445,66	169,20	2 540,17	<b>5 074,68</b>
Matériel informatique	24 953,41	9 370,56	0,00	<b>34 323,97</b>
Travaux siège social	36 212,82	1 042,86	36 212,82	<b>1 042,86</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>83 126,53</b>	<b>18 334,91</b>	<b>38 752,99</b>	<b>62 708,45</b>

### Biens reçus par legs à céder : 47 000 € (47 000 € au 31/12/2021)

La nouvelle réglementation comptable impose d'inscrire dans les comptes les biens immobiliers reçus par legs dès la notification du legs (les legs en numéraire restent quant à eux inscrits dans les comptes au moment de la réception des fonds). Le CFSI est légataire (pour moitié) d'un appartement à Montluçon. Ce bien est donc à l'actif pour la valeur estimée par le notaire. Il a été mis en vente en 2022 mais n'a pas encore trouvé acquereur à la clôture de l'exercice.

### Immobilisations financières : 26 246,71 € (16 773,22 € au 31/12/2021)

Les immobilisations financières concernent :

- le dépôt de garantie pour les bureaux du 32 rue Le Peletier 6 609,84 €
- le dépôt de garantie pour les bureaux du 17 rue de Châteaudun 18 315,29 €
- le compte de prêt auprès de l'OCIL (collecteur du 1 % logement) 1 321,58 €

L'intégralité du dépôt de garantie de la rue Le Peletier n'a pas encore été remboursé.

### Avances et acomptes versés : 439 312,89 € (450 020,67 € au 31/12/2021)

Cette nouvelle rubrique du bilan permet de distinguer les avances et acomptes versés des autres créances. Elle se décompose ainsi :

- les acomptes versés à des organisations membres et partenaires dans le cadre de conventions de financement (la majorité des conventions prévoit un acompte de 50 % à la signature) et autres créances (410 434,96 €) ;
- les avoirs non encore enregistrés au 31/12/2022 (28 877,93 €)

### Créances : 812 602,37 € (1 688 961,77 au 31/12/2021)

Les créances diverses sont à échéance inférieure à un an. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les clients et comptes rattachés comprennent les produits à recevoir correspondant notamment à des refacturations pour les programmes (ex : Festival de films) et les sous-locataires, des dons, des cotisations et des apports pour les projets dus au titre de 2022 et encaissés en 2023 (261 513,51 €) ;

- les autres créances correspondent aux subventions à recevoir pour 550 515,62 € (1 496 148,62 € au 31/12/2021), aux indemnités journalières à recevoir pour 273,24 € et à une avance permanente de 300 €. Nous n'avons pas au 31/12/2022 de subvention à recevoir de l'AFD car les tranches 2 des programmes en cours ont déjà été versées.

	Montant brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'un an
Agence Française de développement	0,00	0,00	-
Autres subventions	550 515,62	534 015,62	16 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>550 515,62</b>	<b>534 015,62</b>	<b>16 500,00</b>

### Charges constatées d'avance : 912 953,50 € (1 436 736,65 € au 31/12/2021)

Ce poste correspond aux charges constatées durant l'année qui concernent les exercices suivants. On distingue :

- la part des activités qui se dérouleront après le 31/12/2022 dans le cadre des conventions avec les membres du CFSI (197 291,10 €) et les partenaires des Programmes agriculture et alimentation et Jousour (642 577,75 €) ;
- les charges engagées au titre des programmes et qui se dérouleront après le 31/12/2022 : frais de déplacement, loyer cellule Alger, prestataires (51 065,71 €) ;
- les charges engagées en 2022 pour le fonctionnement : location de la machine à affranchir, contrat d'assistance pour les logiciels de comptabilité et paie et fournitures non consommées au 31/12/2022 (22 018,94 €).

### Autres informations sur l'actif

Information résumée sur l'état des créances au 31/12/2022

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an
<b>CREANCES</b>			
Prêts OCIL et dépôt loyer	16 773,22	15 451,64	1 321,58
Créances diverses	261 513,51	235 178,11	26 335,40
Subventions à recevoir	550 515,62	534 015,62	16 500,00
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>828 802,35</b>	<b>784 645,37</b>	<b>44 156,98</b>

### Informations sur les comptes de bilan – passif

#### Fonds propres : 423 826,13 € (423 826,13 € au 31/12/2021)

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022, le résultat de l'exercice 2021 a été affecté à la réserve statutaire.

FONDS PROPRES	01/01/2022	mouvement exercice	résultat 2022	31/12/2022
Réserve statutaire	72 781,78	411,61		73 193,39
Réserve opérations de développement	350 632,74			350 632,74
Report à nouveau	0,00	0,00		0,00
Résultat de l'exercice	411,61	-411,61	162,59	162,59
<b>Total des fonds propres</b>	<b>423 826,13</b>	<b>0,00</b>	<b>162,59</b>	<b>423 988,72</b>

**Fonds reportés liés au legs : 47 000 € (47 000 € au 31/12/2021)**

Les fonds reportés correspondent aux biens immobiliers reçus par legs qui ne sont pas destinés à être conservés par le CFSI. Le montant inscrit au 31/12/2022 correspond à l'estimation transmise par le notaire qui a reçu le mandat pour la mise en vente.

**Fonds dédiés : 1 567 548,85 € (2 602 453,80 € au 31/12/2021)**

Les sommes inscrites au passif en fonds dédiés sont inscrites en contrepartie en charge dans le compte « reports en fonds dédiés ». Elles sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Les fonds dédiés correspondent à :

- la part non utilisée des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets pluriannuels ;
- la part des engagements pris sur les fonds privés (produits de la collecte) et qui n'a pas encore été totalement utilisée dans le cadre de projets pluriannuels conventionnés.

FONDS DEDIES - ORIGINE DES FONDS	Solde au 1/01/2022	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2022
Subventions publiques	2 122 942,37	212 112,21	1 208 800,78	1 126 253,80
Générosité du public	165 034,09	39 166,87	8 642,82	195 558,14
Subventions privées	314 477,34	10 000,00	78 740,43	245 736,91
<b>TOTAL</b>	<b>2 602 453,80</b>	<b>251 279,08</b>	<b>1 296 184,03</b>	<b>1 567 548,85</b>

**Emprunts et dettes divers : 10 399,80 € (10 399,80 € au 31/12/2021)**

Il s'agit des dépôts versés par les sous-locataires des bureaux loués par le CFSI au 32, rue Le Peletier.

**Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1 787 862,52 € (2 153 430,22 € au 31/12/2021)**

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent :

- les dettes fournisseurs (fournitures, services) : 902 276,45 € ;
- les dettes liées aux conventions avec les membres du CFSI (pour chaque opération, une convention est rédigée et prévoit un règlement du programme en plusieurs tranches) soit 203 028,32 € (elles sont toutes à échéance à moins de un an) ;
- les dettes liées aux conventions avec les partenaires du CFSI (PCPA, Pafao, ALIMENTTERRE) : 682 557,75 € (deux d'entre-elles sont à échéance à plus de un an pour un montant de 33 489,58 €).

**Dettes fiscales et sociales : 170 422,94 € (121 438,60 € au 31/12/2021)**

Ces dettes comprennent

- les dettes sociales : sommes dues au titre des salaires : le brut et les cotisations sociales liés aux provisions, les cotisations sociales, la taxe sur les salaires, le prélèvement à la source (168 826,94 €) ;
- les dettes fiscales : 1 596,00 € correspondant à l'impôt sur les intérêts perçus sur les livrets d'épargne.

**Autres dettes : 73 197,16 € (145 013 € au 31/12/2021)**

Cette rubrique comprend le reliquat de la subvention reçue et non consommée sur le PCPA Congo à reverser à l'AFD.

**Produits constatés d'avance : 199 515,87 € (1 260 492,16 € au 31/12/2021)**

Les produits constatés d'avance correspondent à la partie rattachée aux exercices futurs des subventions reçues et pour lesquelles le CFSI a signé une convention pluriannuelle de financement. L'évolution s'explique par le rythme d'exécution des programmes.

**Autres informations sur le Passif**

Information résumée sur l'état des dettes au 31/12/2022

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES			
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an
<b>DETTES</b>			
Dépôts reçus pour bureau	10 399,80	10 399,80	
Autres dettes	0,00		
Dettes fournisseurs	1 787 862,52	1 754 372,94	33 489,58
Dettes fiscales et sociales	170 422,94	170 422,94	
Subvention à reverser	73 197,16	73 197,16	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 041 882,42</b>	<b>2 008 392,84</b>	<b>33 489,58</b>

**Engagements hors bilan**

Le CFSI est colégataire universel avec 5 associations du legs de M Pierre-Marcel Colombier dont l'état de l'actif et du passif révèle une succession bénéficiaire. Au jour de la clôture des comptes, la valeur du bien et donc le montant destiné au CFSI reste inconnu.

**Indemnité de fin de carrière**

Le CFSI ne relevant d'aucune convention collective, le calcul de l'indemnité est basé sur le code du travail. Une évaluation a été réalisée mais aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de cotisation : 43 %
- Taux très faible de rotation du personnel
- Table de taux de mortalité : (table INSEE année 2022)
- Taux d'actualisation : 0,34 %

Le montant ainsi évalué est de 30 251,29 €.

**3.6. Informations sur le compte de résultat**

Le compte de résultat présente les produits et les charges par nature. Les éléments précisés ci-dessous concernent les évolutions significatives constatées pour certains postes. Les dépenses par destination sont décrites dans l'annexe au compte d'emploi des ressources.

**Les ressources**

Le financement de l'exercice a été assuré à 58 % par des ressources de l'exercice et à 42 % par l'utilisation des fonds dédiés.

Les ressources de l'exercice comprennent :

- les cotisations des membres du CFSI et du PCPA Congo ;
- les ventes de biens ;
- les produits des tiers financeurs, à savoir : les subventions publiques correspondant à des cofinancements de l'Agence Française de Développement (Agriculture et Alimentation, PCPA Congo, CAAC), un cofinancement de l'Union européenne (Joussour), les ressources liées à la générosité du public et les participations des organisations membres ou partenaires au financement des actions ;
- les reprises ou transfert de charges ;
- l'utilisation des fonds dédiés ;
- des produits divers.

### Les cotisations

En 2022, le CFSI a enregistré 33 930 € de cotisation de ses membres et 99,09 € des associations membres du PCPA Congo.

### Les ventes de biens

Les ventes de biens s'élèvent à 739,8 €. Le CFSI refacture les frais d'envoi des expositions ALIMENTERRE ou des DVD des films libres de droits des années précédentes ainsi que le coût des copies (multifonction mis à disposition des sous locataires).

### Les produits de tiers financeurs

Cette rubrique regroupe l'ensemble des fonds reçus en provenance de tiers, à savoir :

- les subventions publiques ;
- les subventions privées ;
- les ressources liées à la générosité du public (dons, mécénats et legs).

### Les subventions publiques et privées : 535 775,90 € (3 066 309,39 € en 2021)

Les montants présentés ci-dessous correspondent aux montants reçus en cours d'année et affectés à l'exercice.

OBJET	Origine	Montant de l'exercice
Terres nourricières (agriculture et alimentation)	Minagri	3 000
Joussour - Algérie	UE	425 973
PCPA Congo	AFD	-73 197
Coopérer autrement en acteurs de changement		0
<b>Subventions publiques</b>		<b>355 776</b>
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest	Fondation de France	140 000
ALIMENTERRE	Autres	40 000
<b>Subventions privées</b>		<b>180 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>535 776</b>

### Les dons et legs 903 888,21 € (612 647,33 € en 2021)

Les montants collectés sont supérieurs au réalisé de 2021 (+ 47 %) mais l'écart est dû aux legs importants reçus en numéraire en 2022. Des variations différentes en fonction de l'origine des fonds sont constatées.

ORIGINE	2021	2022	variation
Dons manuels	565 647	541 521	-24 126
Mécénats d'entreprise	0	65 153	65 153
Legs	47 000	297 214	250 214
<b>TOTAL</b>	<b>614 647</b>	<b>903 888</b>	<b>291 241</b>

Le CFSI est co-bénéficiaire de trois assurances vie. Une première, importante (267 752.19 €), est complémentaire au bien immobilier reçu en 2021 et inscrit au bilan et deux nouvelles (29 461.54 €).

La stratégie de collecte a été validée par le conseil de direction de juin 2022, en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire. Les appels à la générosité ont été déclinés de la manière suivante :

- fidélisation : diminution de 7 % par rapport à 2021 soit 15 K€ en moins, la fidélisation se traduit par l'envoi de quatre lettres d'appel au don (dont « l'Essentiel de l'année 2021 » pour le dernier mailing de l'année) A ces activités se sont ajoutés des appels aux dons par emailing, et les lettres d'informations du CFSI et ALIMENT**TERRE** ;
- prélèvements : progression de 2 % soit 4 K€ ;
- recrutement de nouveaux donateurs : 2 029 donateurs ont été recrutés en raison d'un démarrage différé de l'opération par rapport à 2021.

	Nombre de dons 2021	Montants 2021	Don moyen	Nombre de dons 2022	Montants 2022	Don moyen
Donateurs 1 à 3 dons par an	2 893	237 757	82	2 676	221 775	83
Donateurs prélevés	15 436	250 075	16	15 706	254 309	16
Nouveaux donateurs	2 412	77 815	32	2 029	65 436	32
<b>Sous-total donateurs individuels</b>	<b>20 741</b>	<b>565 647</b>	<b>27</b>	<b>20 411</b>	<b>541 521</b>	<b>27</b>
Dons entreprise				5	65 153	
<b>TOTAL DONS</b>	<b>20 741</b>	<b>565 647</b>		<b>20 415</b>	<b>606 674</b>	

### Les contributions financières 294 293,25 € (388 448,49 € en 2021)

Ces ressources correspondent aux participations des membres et des partenaires au financement des conventions signées avec le CFSI.

### L'utilisation des fonds dédiés 1 296 184,03 € (515 040,58 € en 2021)

Le CFSI finance les activités de l'exercice par les ressources reçues en cours d'année mais également celles des années précédentes mises en fonds dédiés.

En 2022, le CFSI a utilisé :

- 1 208 800,78 € sur les fonds dédiés sur les subventions publiques ;
- 78 740,43 € sur les fonds dédiés sur les subventions privées ;
- 8 642,82 € sur les fonds dédiés sur les dons.

### Les autres produits : 15 067,65 € (8 352,35 € en 2021)

Les autres produits comprennent :

- les droits de diffusion facturés aux organisateurs de projections dans le cadre du Festival ALIMENT**TERRE** (12 905 €) ;
- les produits divers de gestion (2 162,65 €).

## Les charges d'exploitation

### Les achats et services extérieurs : 533 194,83 € (484 583,05 € en 2021)

Les achats et les services extérieurs sont en augmentation de 10 %.

A l'intérieur de cette rubrique, nous constatons des augmentations sur certains postes :

- en rapport avec le déménagement (mobilier et informatique) ;
- liés à la reprise des échanges internationaux (déplacements et missions) ;
- affranchissement pour la prospection de donateurs ;

et une diminution sur d'autres :

- les honoraires : un seul audit programme en 2022 contre 2 en 2021 (Algérie AFD et Algérie UE), et en 2021 les frais d'agences pour la location des nouveaux bureaux ;
- les charges locatives (les charges des nouveaux bureaux sont moins importantes que celles de la rue Le Peletier).

### Les aides financières : 1 376 243,74 € (1 862 396,94 € en 2021)

Dans ce regroupement, nous trouvons les dépenses liées aux différents programmes, ce qui inclue :

- les conventions signées avec des membres et des partenaires du CFSI pour les programmes dont les montants exécutés sont en diminution du fait du calendrier des programmes ;
- les dépenses réalisées par les cellules exécutives des Programmes en Algérie et au Congo (jusqu'au 30/09/2022 pour le Congo).

En 2022, 137 conventions ont fait l'objet d'un suivi dont 33 signées au cours de l'exercice. 105 conventions pluriannuelles ne sont pas entièrement justifiées à la fin de l'exercice et seront exécutées en 2023.

	Montant exécuté en 2021	Montant exécuté en 2022
<b>Membres et partenaires concernés</b>		
Membres du CFSI : Adesaf, Cap Solidarités, CFDT, CGT, Elevages sans frontières, Essor, Grdr, Gret, Guinée 44, IFAID, Pays de Savoie Solidaire, SOL, SPF, Univers-sel	455 018,14	462 734,93
Partenaires CFSI : programme Terres nourricières	418 899,23	371 779,52
13 associations congolaises membres du PCPA Congo	429 990,31	44 854,83
Cellule Congo (gouvernance, formation, animation)	312 998,07	200 416,35
10 associations algériennes partenaires de Joussour	-5 819,93	23 076,00
Cellule Algérie (gouvernance, formation, animation)	174 069,43	161 194,26
<b>sous total conventions et charges liées aux actions de développement</b>	<b>1 785 155,25</b>	<b>1 264 055,89</b>
ALIMENTERRE (Associations locales Artisans du Monde, Cap Solidarités, Coopération Atlantique-Guinée 44 membres du CFSI)	12 775,95	8 205,78
ALIMENTERRE 18 coordinations territoriales non membres du CFSI,	64 465,74	103 982,07
<b>sous total conventions liées aux actions de sensibilisation</b>	<b>77 241,69</b>	<b>112 187,85</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 862 396,94</b>	<b>1 376 243,74</b>

### Les impôts, taxe et versements assimilés : 41 697,12,26 € (42 644,26 € en 2021)

Dans cette rubrique, sont regroupés la taxe sur les bureaux, la taxe sur les salaires et la formation professionnelle.

**Les ressources humaines : 829 155,06 € (734 052,96 € en 2021)**

Les charges liées aux ressources humaines salariées représentent 31 % du budget hors dotations aux engagements (28 % du total des charges d'exploitation). Ce pourcentage est plus important que pour 2021 (23,3 %). Cette évolution est, en partie, due au volume total des charges de l'exercice de 2022 moins important que celui de 2021 et également à la gestion des absences de plusieurs salariés (CDD de remplacement et CDD de surcroît de travail).

Le niveau des rémunérations est déterminé par une grille de salaires. La valeur du point a évolué de 2 % en 2022.

Les trois salaires annuels bruts les plus élevés se montent à 172 745 €.

**Les reports en fonds dédiés 261 279,08 € (1 544 573,37 € en 2021)**

La part des subventions affectée à l'exercice mais non utilisée au cours de l'année est mise en report en fonds dédiés pour être utilisée au cours des prochaines années.

En 2022, le CFSI a reporté :

- 212 112,21 € sur les subventions publiques ;
- 10 000,00 € sur les subventions privées ;
- 39 166,87 € sur les fonds issus de la collecte.

**Les autres charges : 19 617,28 € (11 678,08 € en 2021)**

Les autres charges sont en augmentation de 68 %. Elles incluent principalement :

- les droits de diffusion des films qui sont refacturés aux organisateurs pour 14 455,72 € ;
- les charges diverses de gestion courante pour 5 161,56 €.

**Produits financiers et charges financières****Les produits financiers : 8 679,80 € (71 551,90 € en 2021)**

Les produits financiers comprennent les différences positives de change (929,40 €) et les produits financiers issus des placements des livrets et des placements financiers (7 750,40 €). Les écarts de change correspondent à la variation mensuelle du taux de change du dinar algérien.

**Les charges financières : 2 133,19 € (1 673,83 € en 2021)**

Les charges financières correspondent aux différences négatives de change du dinar algérien entre la date de réception des virements et la date de paiement des dépenses.

**3.7. Autres informations****Contributions volontaires à titre gratuit**

Les contributions volontaires à titre gratuit sont comptabilisées pour prendre en compte les apports en nature des membres et des organisations partenaires aux programmes cofinancés au Congo. Elles se montent à 18 833,44 € (74 990,40 € en 2021) mais ne sont pas incluses dans le compte de résultat. Elles apparaissent en bas de tableau.

En complément, le CFSI estime le nombre de bénévoles mobilisés sur ces différentes activités à 50 équivalents temps plein.

## Ressources humaines

Effectif salarié au 31/12/2022 : 10,9 équivalents temps plein.

Les trois principaux dirigeants du CFSI sont les membres élus du bureau (président, vice-président, trésorier) qui assument leur fonction à titre bénévole.

Avantages en nature (dirigeants et bénévoles) : néant

## Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de direction. Seuls les frais de déplacements des membres du conseil de direction résidant en province et venant à Paris pour les réunions statutaires sont remboursés sur justificatif (billet SNCF). Le montant total des remboursements réalisés en 2022 s'élève à 418,80 €.

## Liste des filiales et autres organismes

Néant

## Agrément du Don en Confiance

En mars 2022, le CFSI a obtenu la reconduction de son agrément triennal par le Don en Confiance.

## Commissaire aux comptes

Les comptes de l'exercice sont certifiés par le Cabinet Doucet Beth et Associés. Le montant des honoraires versés s'élève à 16 668 € TTC.

Le Cabinet Doucet Beth et Associés a réalisé un audit projet en 2022 (PCPA Congo) pour un montant total de 12 960 €.

## Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités

Le CFSI a démarré l'exercice 2023, en poursuivant la mise en œuvre des actions bénéficiant de cofinancements pluriannuels (Joussour, programme Coopérer autrement en acteurs de changement, programme agriculture et alimentation). Une demande de cofinancement triennal a été déposée à l'AFD pour un montant de 1 900 000 euros pour une nouvelle phase du programme agriculture et alimentation. L'association travaille à la définition d'un cadre stratégique pour la période 2024-2028.

## 4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

### 4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI

Le CFSI est une plate-forme associative qui regroupe des organisations engagées dans la promotion des droits humains et la lutte contre les inégalités. Il agit en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables et solidaires et renforce les organisations des sociétés civiles. Il favorise le dialogue et un travail collectif entre ses membres pour leur permettre d'agir plus efficacement avec les populations et les organisations qu'ils soutiennent. Il soutient des initiatives concrètes dans les pays en développement, sensibilise l'opinion publique et mène des actions de plaidoyer auprès des décideurs.

Les missions sociales du CFSI se concentrent autour de trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Le financement du CFSI est assuré par la générosité du public, par des bailleurs de fonds publics et privés et par les apports de ses membres et de ses partenaires sous forme de cotisation et d'apports à des projets.

### 4.2. Politique de réserves

Les réserves du CFSI se montent au 31 décembre 2022, à 1,8 mois d'activité (fonds propres inscrits au bilan / total mensuel des emplois hors dotation aux engagements). Ce ratio est légèrement supérieur à celui constaté au 31/12/2021 du fait de la diminution du volume de dépenses. Il reste faible, une réserve correspondant à trois mois d'activité serait nécessaire pour garantir une pérennité des actions.

### 4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été définies par le Conseil de direction de décembre 2009 puis arrêtées par le Conseil de direction de mai 2010.

#### Définition des missions sociales

Les missions sociales du CFSI correspondent aux axes programmatiques réaffirmés dans le cadre stratégique adopté par l'assemblée générale de juin 2017 :

- *agriculture et alimentation* qui correspond à un ensemble d'actions en faveur du développement de l'agriculture familiale et paysanne et de la promotion du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ;
- *société civile et participation* qui vise d'une part à favoriser des coopérations autour d'enjeux partagés et d'autre part à renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles participent à la définition et au suivi des politiques publiques.

### **Principes d'affectation des coûts**

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les trois rubriques du CER :

- les missions sociales où figurent tous les coûts directs liés aux activités réalisées, en France ou à l'étranger, dans le cadre de ces missions ;
- les frais de recherche de fonds où figurent tous les coûts d'appel à la générosité du public, de recherche des fonds privés et des fonds publics ;
- les frais de fonctionnement où sont inclus tous les coûts indirects des activités et les coûts de structure et de direction générale.

Les frais de personnel sont imputés aux différentes rubriques du CER en fonction des temps passés par les salariés sur les activités liées à leur poste. A cet effet, chaque salarié remplit une feuille temps mensuelle. Celle-ci permet d'imputer :

- le temps de travail dédié à la mise en œuvre des missions sociales qui disparaîtrait si la mission sociale n'existait plus (appui, animation, étude) ;
- le temps de travail correspondant à la recherche de fonds ;
- le temps de travail nécessaire à la direction, l'administration générale de l'association, à la vie associative et à la communication institutionnelle.

### **Principes d'affectation des ressources aux missions sociales**

L'affectation des ressources aux missions sociales (ressources issues de la générosité du public, subventions et autres ressources) est réalisée à partir des budgets d'activité :

- ceux comprenant des ressources publiques et privées font l'objet d'une convention avec les bailleurs indiquant la répartition des fonds publics et des fonds issus de la générosité du public ;
- les budgets d'activités comprenant seulement des ressources issues de la générosité du public (ex. appels à initiatives sur fonds propres) sont votés par le Conseil de direction dans le cadre du vote du budget général lui-même approuvé par l'assemblée générale ou le cas échéant lors d'un vote spécifique.

Cette répartition est, si nécessaire, ajustée en cours d'exercice dans le cadre du suivi budgétaire et en fin d'exercice lors de l'arrêté des comptes en fonction des financements obtenus et des dépenses engagées.

### **Principes concernant le financement des frais de recherche de fonds et le fonctionnement**

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés par :

- une quote-part des ressources publiques et privées finançant les missions sociales conformément au pourcentage autorisé par les bailleurs de fonds (généralement 7 % du coût des missions sociales pour les programmes financés par l'UE et 10 % pour ceux financés par l'AFD) ;
- les ressources spécifiques comme les cotisations des organisations membres du CFSI ;
- la part éventuelle non financée par ces différentes ressources est financée par les ressources issues de la générosité du public. Elle est indiquée dans le CER. L'excédent éventuel de ces ressources finance les frais de recherche de fonds.

#### 4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2022		2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>Produits par origine</b>				
1- Produits liés à la générosité du public	<b>903 888</b>	<b>903 888</b>	<b>612 647</b>	<b>612 647</b>
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>				
<b>1.2 Dons, legs et mécénat</b>	903 888	903 888	612 647	612 647
- Dons manuels	541 442	541 442	565 647	565 647
- Legs, donations et assurances-vie	297 293	297 293	47 000	47 000
- Mécénat	65 153	65 153		
<b>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</b>				
2 – Produits non liés à la générosité du public	<b>532 810</b>	<b>0</b>	<b>973 379</b>	<b>0</b>
<b>2.1 Cotisations sans contrepartie</b>	34 029		33 830	
<b>2.2 Parrainage des entreprises</b>				
<b>2.3 Contributions financières sans contrepartie</b>	180 000		470 000	
<b>2.4 Autres produits non liées à la générosité du public</b>	318 781		469 549	
3 - Subventions et autres concours publics	<b>355 776</b>		<b>2 596 309</b>	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisation de fond dédiés antérieurs	<b>1 296 184</b>	<b>8 643</b>	<b>515 041</b>	<b>102 201</b>
Total produits	<b>3 088 658</b>	<b>912 531</b>	<b>4 697 376</b>	<b>714 848</b>
<b>Charges par destination</b>				
1 - missions sociales	<b>2 254 048</b>	<b>599 382</b>	<b>2 556 434</b>	<b>401 637</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>	992 457	61 203	604 514	14 553
- Actions réalisées par l'organisme	736 071	8 643	527 272	4 600
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	256 387	52 560	77 242	9 953
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	1 261 591	538 180	1 950 920	387 083
- Actions réalisées par l'organisme	548 488	0	716 551	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	713 103	538 180	1 234 369	387 083
2 - Frais de recherche de fonds	284 242	268 841	279 430	<b>266 211</b>
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	272 729	268 841	270 099	266 211
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>	11 512	0	9 330	0
3 - Frais de fonctionnement	268 215	5 140	301 990	<b>0</b>
4 - Dotations aux amortissements et dépréciations	19 116	0	15 113	<b>0</b>
5 - Impôts sur les bénéfices	1 596		424	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	261 279	39 167	1 544 573	<b>47 000</b>
Total charges	<b>3 088 495</b>	<b>912 531</b>	<b>4 696 964</b>	<b>714 848</b>
Excédent ou déficit	<b>163</b>	<b>0</b>	<b>412</b>	<b>0</b>

#### 4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022		2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1- contributions volontaires liées à la générosité du public	0	0	0	0
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- contributions volontaires non liées à la générosité du public	18 333	0	74 999	0
3- concours publics en nature	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>18 330</b>	<b>0</b>	<b>74 999</b>	<b>0</b>
charges par destination				
1- contributions volontaires aux missions sociales	18 330	0	74 999	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	18 333	0	74 999	0
2- contributions volontaires à la recherche de fonds				
3- contributions volontaires au fonctionnement				
<b>TOTAL</b>	<b>18 333</b>	<b>0</b>	<b>74 999</b>	<b>0</b>

## 4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)

**Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination (CROD)**

	Missions sociales				Frais de rech de fonds		Frais de fonct.	Dot amort	Impôts	Report en fonds dédiés	TOTAL DU CR
	Réalisées en France Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Réalisées à l'étranger Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises						0					0
Autres achats et charges externes	121 741		41 732		224 830		144 892				533 195
Aides financières	33 768	107 190	358 946	876 339							1 376 244
Impôts, taxes et versements assimilés	0		0		0	0	2 267				2 267
Salaires et traitements	338 390		94 163		31 546	7 267	72 551				543 916
Charges sociales	208 779		51 747		16 353	4 246	42 068				323 194
Dotations aux amortissements					1 448			17 668			19 116
Reports en fonds dédiés									261 279		261 279
Autres charges	19 119						499				19 617
Charges financières			2 133				0				2 133
Charges exceptionnelles	0						5 938				5 938
Impôt sur les bénéfices									1 596		1 596
<b>TOTAL</b>	<b>721 797</b>	<b>107 190</b>	<b>548 721</b>	<b>876 339</b>	<b>274 177</b>	<b>11 512</b>	<b>268 215</b>	<b>17 668</b>	<b>1 596</b>	<b>261 279</b>	<b>3 088 495</b>

**Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination**

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	en France	à l'étranger			
Personnel bénévole		18 333			18 333
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>18 333</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 333</b>

#### 4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
	2022	2021		2022	2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - missions sociales	<b>599 382</b>	<b>401 637</b>	<b>1 - ressources liées à la générosité du public</b>	<b>903 888</b>	<b>612 647</b>
1.1 Réalisées en France	61 203	14 553	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	8 643	4 600	1.2 Dons, legs et mécénat	903 888	612 647
- Versements à un organisme agissant en France	52 560	9 953	- Dons manuels	541 442	565 647
1.2 Réalisées à l'étranger	538 180	387 083	- Legs, donations et assurances-vie	297 293	47 000
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénat	65 153	0
- Versements à un organisme agissant à l'étranger	538 180	387 083	1.3 Autres produits liés à la GP		
2 - frais de recherche de fonds	<b>268 841</b>	<b>266 211</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	268 841	266 211			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - frais de fonctionnement	5 140	0			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>873 364</b>	<b>667 848</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>903 888</b>	<b>612 647</b>
4 - dotations aux provisions et dépréciations	0	0	<b>2 - reprises sur provisions et dépréciations</b>		
5 - reports en fonds dédiés de l'exercice	<b>39 167</b>	<b>47 000</b>	<b>3 - utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	<b>8 643</b>	<b>102 201</b>
Excédent de la générosité du public de l'exercice			<b>Déficit de la générosité du public de l'exercice</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>912 531</b>	<b>714 848</b>	<b>TOTAL</b>	<b>912 531</b>	<b>714 848</b>
			ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	146 792	146 792
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la GP	0	0
			<b>ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>146 792</b>	<b>146 792</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>2022</b>		
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>2021</b>		
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1- contributions volontaires aux missions sociales	<b>18 333</b>	<b>74 999</b>	<b>1- contributions volontaires liées à la GP</b>	<b>18 333</b>	<b>74 999</b>
Réalisées en France			Bénévolat	18 333	74 999
Réalisées à l'étranger	18 333	41 573	Prestations en nature		
2- contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature		
3- contributions volontaires au fonctionnement					
<b>TOTAL</b>	<b>18 333</b>	<b>74 999</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 333</b>	<b>74 999</b>

Paris, le 13 juin 2023

Yves Le Bars, Président



Christophe Le Picard, Trésorier

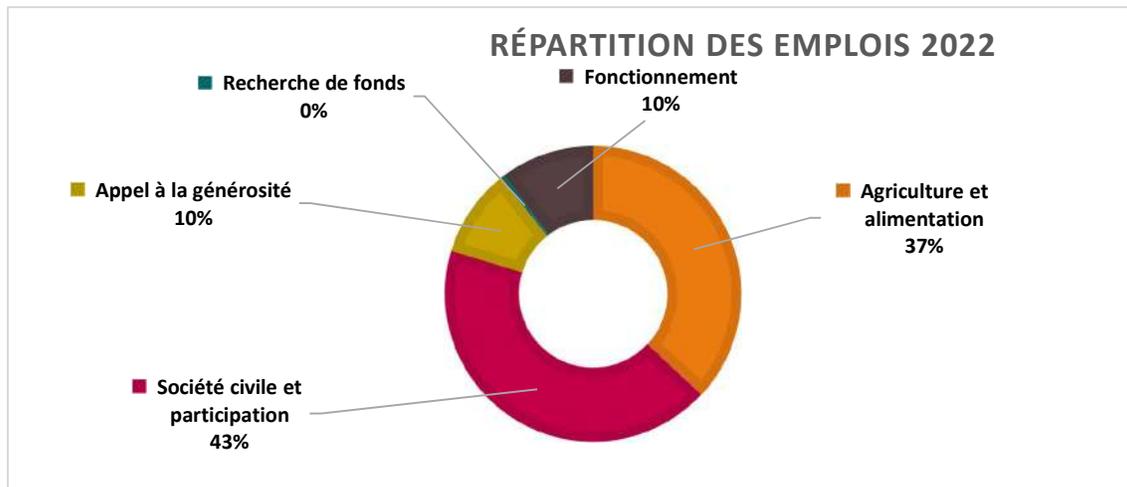


## 4.8. Répartition des emplois de l'exercice

### Ventilation des emplois par nature de charges

	missions sociales	recherche de fonds	Fonctionnement	2022
Edf	0	0	863	863
Fournitures bureau et entretien	1 883	557	1 454	3 894
Photocopies et copieur	191	94	290	575
Sous traitance	18 751	174 567	7 531	200 849
Loyers et charges locatives	6 599	1 867	66 151	74 616
Entretien, assurance, documentation	10 333	0	26 959	37 291
Honoraires - expertises	21 036	0	21 348	42 384
Impression publication	16 866	10 318	0	27 184
Déplacements et frais de mission	73 794	0	2 526	76 320
Affranchissements téléphone fax	1 926	32 799	2 218	36 944
Autres services extérieurs	12 095	4 628	15 551	32 274
<b>Sous total achats et services</b>	<b>163 473</b>	<b>224 830</b>	<b>144 892</b>	<b>533 195</b>
Impôts et taxes	0	0	3 863	3 863
<b>Sous total impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 863</b>	<b>3 863</b>
Salaires	432 553	38 813	72 551	543 916
Cotisations sociales	260 527	20 599	42 068	323 194
<b>Sous total ressources humaines</b>	<b>693 079</b>	<b>59 411</b>	<b>114 620</b>	<b>867 110</b>
Charges diverses de gestion	19 119	0	499	19 617
Convention actions développement	876 339	0	0	876 339
Allocation de fonds partenaires	392 714	0	0	392 714
Convention sensibilisation concertation	107 190	0	0	107 190
<b>Sous total autres charges</b>	<b>1 395 362</b>	<b>0</b>	<b>499</b>	<b>1 395 861</b>
Dotations aux amortissements	0	0	19 116	19 116
<b>Sous total dotations aux amortissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 116</b>	<b>19 116</b>
<b>Sous total charges d'exploitation</b>	<b>2 251 914</b>	<b>284 242</b>	<b>282 989</b>	<b>2 819 145</b>
Charges financières	2 133	0	0	2 133
<b>sous total charges financières</b>	<b>2 133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 133</b>
charges exceptionnelles /prov risque	0	0	5 938	5 938
<b>sous total charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 938</b>	<b>5 938</b>
<b>Emplois de l'exercice</b>	<b>2 254 048</b>	<b>284 242</b>	<b>288 927</b>	<b>2 827 216</b>
Engagement à réaliser sur subvention	212 112	0	0	212 112
Engagement à réaliser sur fonds générosité	39 167	0	0	39 167
Engagement à réaliser sur fonds privés	10 000	0	0	10 000
<b>Sous total engagements</b>	<b>261 279</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>261 279</b>
<b>Total charges du CER</b>	<b>2 515 327</b>	<b>284 242</b>	<b>288 927</b>	<b>3 088 495</b>
Transfert de charges affectant l'exercice	1 475			1 475
<b>total</b>	<b>2 516 802</b>	<b>284 242</b>	<b>288 927</b>	<b>3 089 970</b>

Les missions sociales représentent 80 % des emplois de l'exercice (hors engagement), les frais liés à l'appel à la générosité 10 %, le fonctionnement 10 % et les frais de recherche de fonds 0,4 %.



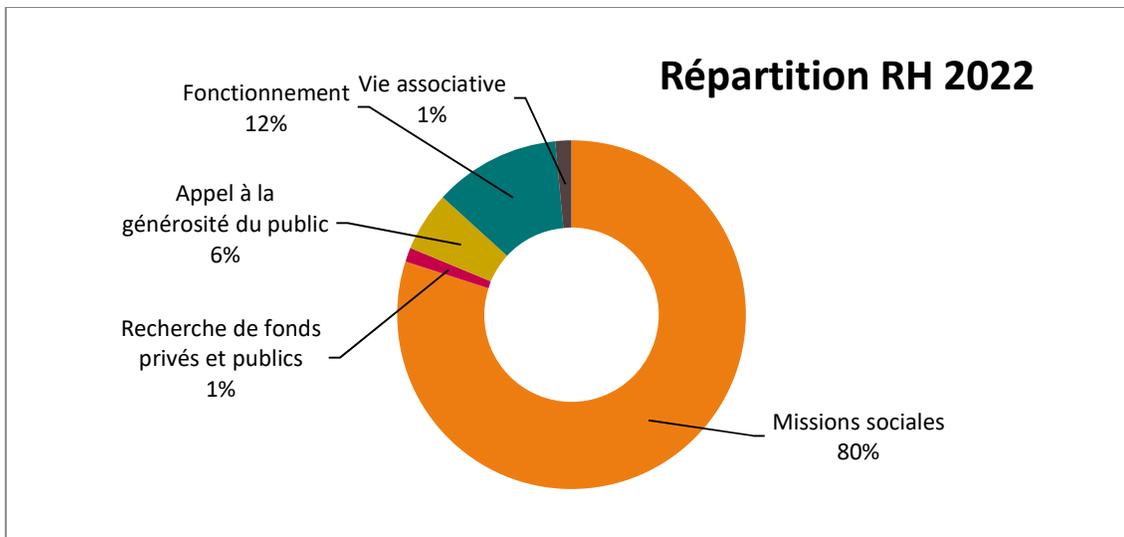
### Répartition des ressources humaines

80 % des ressources humaines concernent les missions sociales pour notamment :

- instruire et suivre l'appel à initiatives et assurer la capitalisation du programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), animer le réseau ALIMENTERRE chargé des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et agir en faveur du droit à l'alimentation par des actions de plaidoyer ;
- animer le programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) et le PCPA Congo et le programme Joussour, appuyer les équipes algériennes et congolaises qui assurent la mise en œuvre de ces programmes dans ces deux pays.

Pour fournir des moyens indispensables à la mise en œuvre des missions sociales, l'équipe salariée s'investit également :

- dans la recherche de fonds (1 % pour les subventions privées et publiques et 6 % pour les appels à la générosité du public) ;
- dans la vie associative, autrement dit le suivi des instances qui déterminent les orientations générales de l'association (1 %), le fonctionnement général de l'association et la communication institutionnelle (12 %).



**Détail des missions sociales : 2 254 048 € (2 555 434 € en 2021)**

MISSIONS SOCIALES	2020	2021	2022
appel à initiatives agriculture et alimentation (instruction, suivi, mise en œuvre des projets)	367 078	663 800	637 718
campagne ALIMENTERRE (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et plaidoyer)	263 346	343 872	405 438
<b>TOTAL AGRICULTURE ET ALIMENTATION</b>	<b>630 423</b>	<b>1 007 673</b>	<b>1 043 156</b>
PCPA Algérie	517 493	305 180	273 924
PCPA Congo	353 349	816 867	342 728
Coopérer autrement en acteurs de changement	197 972	425 714	594 239
<b>TOTAL SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION</b>	<b>1 068 814</b>	<b>1 547 761</b>	<b>1 210 892</b>
<b>TOTAL DES MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 699 238</b>	<b>2 555 434</b>	<b>2 254 048</b>

**Agriculture et alimentation : 1 042 156 € (1 007 673 € en 2021)**

La phase triennale cofinancée par l'Agence Française de Développement vise à renforcer le consommateur local en Afrique de l'Ouest et la sensibilisation des citoyens et des responsables politiques sur cet enjeu. En 2022, une reprise des échanges internationaux a permis de programmer de nouvelles rencontres. Des difficultés de mise en œuvre restent néanmoins constatées au niveau des activités inscrites dans les conventions signées avec nos partenaires.

Le Festival de 2022 a repris en présentiel. Nous avons également pu faire venir en France des partenaires intervenants internationaux.

Ce Programme bénéficie également de plusieurs cofinancements privés (la Fondation de France, la Fondation Danielle et Nina Carasso, Biocoop, Olga et la Fondation Léa Nature, la Compagnie fruitière et de donateurs individuels). Il comprend :

- le soutien à des initiatives de terrain à travers le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO). Le CFSI assure le secrétariat d'un appel conjoint CFSI / Fondation de France, l'animation des échanges et de la capitalisation sur le consommateur local, les appuis financiers du CFSI à ses organisations membres et partenaires, (les appuis de la Fondation de France ne sont pas intégrés dans les comptes du CFSI car ils sont versés directement par la Fondation de France aux porteurs de projets avec lesquels elle passe des conventions) ;
- l'animation du réseau ALIMENTERRE fortement mobilisé pour le Festival de films ;
- des actions de plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- une activité commune aux trois modalités d'action (soutien à des initiatives de terrain, sensibilisation et plaidoyer) à travers l'action commune lait.

**Société civile et participation : 1 210 892 € (1 547 761 € en 2021)**

La mission sociale, société civile et participation, est cofinancée par l'Agence Française de Développement pour le programme CAAC et le PCPA Congo (fin du programme en septembre 2022 et refus de l'AFD de soutenir le programme faisant suite au PCPA), l'Union européenne et la Fondation de France pour le programme Joussour et les donateurs du CFSI. L'évolution 2022 reflète la situation d'avancement des programmes pluriannuels :

- la 2<sup>ème</sup> année du Programme « Joussour : des OSC, des collectivités locales et des universités algériennes et européennes au service des ODD et de l'insertion citoyenne, sociale et économique des jeunes des deux rives » qui s'est déroulée dans un climat difficile ;
- le clôturage du PCPA Congo qui a conduit au licenciement de l'équipe salariée locale dont certains salariés étaient là depuis début du programme en 2008 ;

- la troisième année de la phase 2 du Programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) (fin de la phase prévue au 31/03/2023 et accord de l'AFD pour un accompagnement de la phase 3).

## Les frais d'appel à la générosité du public et le fonctionnement

### Les frais d'appel à la générosité du public : 274 177 € (271 118 € en 2021)

Les frais d'appel à la générosité sont en légère augmentation par rapport à 2021 en raison d'une augmentation de certains frais, notamment les frais postaux.. L'ensemble des frais engagés en 2022 correspond aux dépenses :

- liées à l'information des donateurs : cette information est réalisée par des courriers postaux (incluant l'envoi de « l'Essentiel de l'année » pour présenter les comptes aux donateurs) et par une lettre électronique trimestrielle. Le CFSI a fait le choix de limiter ses envois postaux à ses donateurs en adressant au maximum 4 courriers par an (et un courrier par an à ceux qui le demandent) ;
- visant à pérenniser les actions du CFSI (passage au prélèvement des donateurs, recrutement de nouveaux donateurs).

L'équipe du CFSI a réalisé l'ensemble des messages. Les opérations de passage au prélèvement et de prospection sont réalisées avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Les frais de traitement des dons incluent la saisie des dons réalisée en interne par l'équipe du CFSI ainsi que les frais du prestataire qui a développé le logiciel de gestion, en assure la maintenance et certaines actions en direct (émission des reçus fiscaux).

RATIO DE COLLECTE	2020	2021	2022
collecte brute donateurs individuels	525 317	565 647	541 521
frais d'appel à la générosité	163 669	206 515	209 171
frais de traitement des dons	59 229	64 603	65 006
collecte nette	302 419	294 529	267 344
ratio frais collecte/collecte brute	42%	48%	51%

### Les frais de recherche des fonds privés et des fonds publics 11 512 € (9 330 € en 2021)

La recherche et le suivi des fonds privés et publics sont réalisés par l'ensemble des responsables et chargées de programme du CFSI avec l'appui de la responsable administrative et financière et de la direction du CFSI.

En 2022, les charges de personnel pour la recherche de fonds (privés et publics) sont en augmentation par rapport à 2021 du fait du rythme des Programmes. Nous avons déposé en 2022 deux dossiers à l'AFD, la Niong de la phase 3 du programme CAAC et l'AMI pour la prochaine phase du programme agriculture et alimentation.

### La vie associative : 21 794 € (22 499 € en 2021)

Les dépenses liées à la vie associative incluent :

- le fonctionnement des instances (déplacements, frais de réunion) ;
- les cotisations à différents collectifs (Don en Confiance, Coordination Sud, F3E) ;
- les ressources humaines correspondantes.

VIE ASSOCIATIVE	2020	2021	2022
Frais des instances	858	352	2 466
Adhésion à des collectifs	6 256	7 153	6 374

VIE ASSOCIATIVE	2020	2021	2022
Ressources humaines	21 977	14 995	12 954
<b>TOTAL</b>	<b>29 091</b>	<b>22 499</b>	<b>21 794</b>

### Le fonctionnement général : 230 905 € (254 111 € en 2021)

Les charges de fonctionnement représentent 16 % des emplois hors dotation aux engagements. Elles comprennent :

- les fournitures générales de fonctionnement et les services correspondants imputés au fonctionnement (notamment la maintenance informatique, les honoraires pour l'audit général des comptes du CFSI) ;
- les charges liées au siège social qui intègre les honoraires de l'agence liés au déménagement ;
- les ressources humaines (direction et gestion générale) ;
- les amortissements.

FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022
Fournitures, copies, services (informatique, téléphone, cac)	45 735	34 264	129 031
Locaux (location, charges locatives, EDF, entretien)	93 253	118 185	7 747
Ressources humaines	98 188	92 456	84 462
Amortissement (matériel, installation)	6 013	9 205	9 665
<b>TOTAL</b>	<b>243 190</b>	<b>254 111</b>	<b>230 905</b>

### La communication institutionnelle : 36 228 € (40 917 € en 2021)

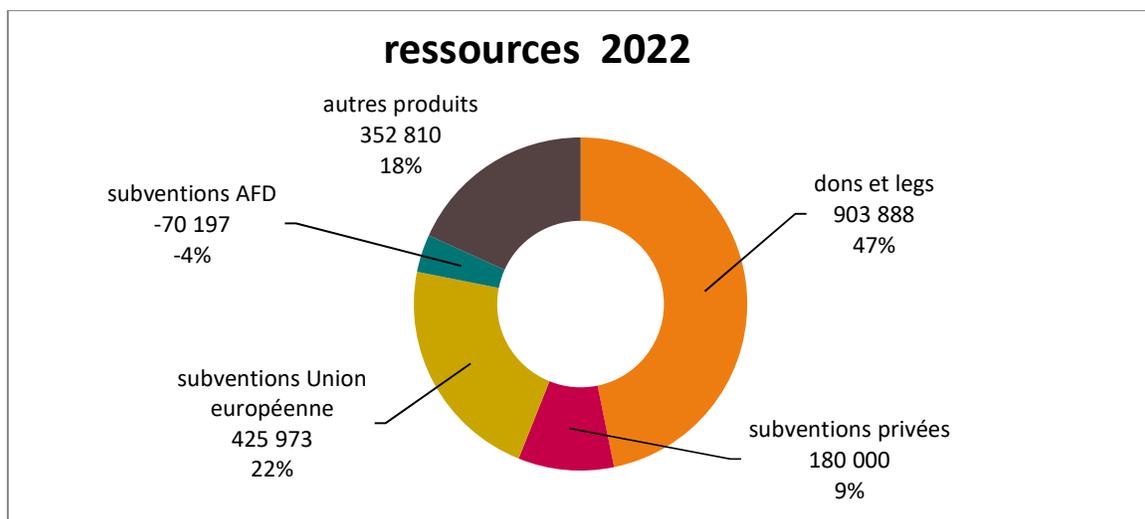
Les frais de communication institutionnelle du CFSI correspondent aux :

- charges liées au développement et à la maintenance du site internet [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr) ;
- ressources humaines internes au CFSI.

COMMUNICATION	2020	2021	2022
Fournitures et prestataire (maintenance site internet, appui)	11 351	7 907	10 235
Ressources humaines	21 828	27 656	17 203
Amortissement (matériel, installation)	384	5 355	8 789
<b>TOTAL</b>	<b>33 562</b>	<b>40 917</b>	<b>36 228</b>

## 4.9. Les ressources

Les ressources correspondent aux ressources inscrites au compte de résultat. Elles sont affectées aux activités conformément aux règles élaborées par le conseil de direction.



## 4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public ont été imputées aux emplois conformément aux règles définies par le conseil de direction du CFSI. Les emplois de l'exercice (2 827 216 €) ont été financés à 32 % par des fonds issus de la générosité du public (soit 912 531 €). 69 % des fonds issus de la générosité du public utilisés en 2022 (hors fonds dédiés) ont financé les missions sociales réalisées durant l'exercice. 39 167 euros ont été reportés en fonds dédiés afin de permettre au CFSI d'honorer les engagements pris lors de la signature des conventions de projets.

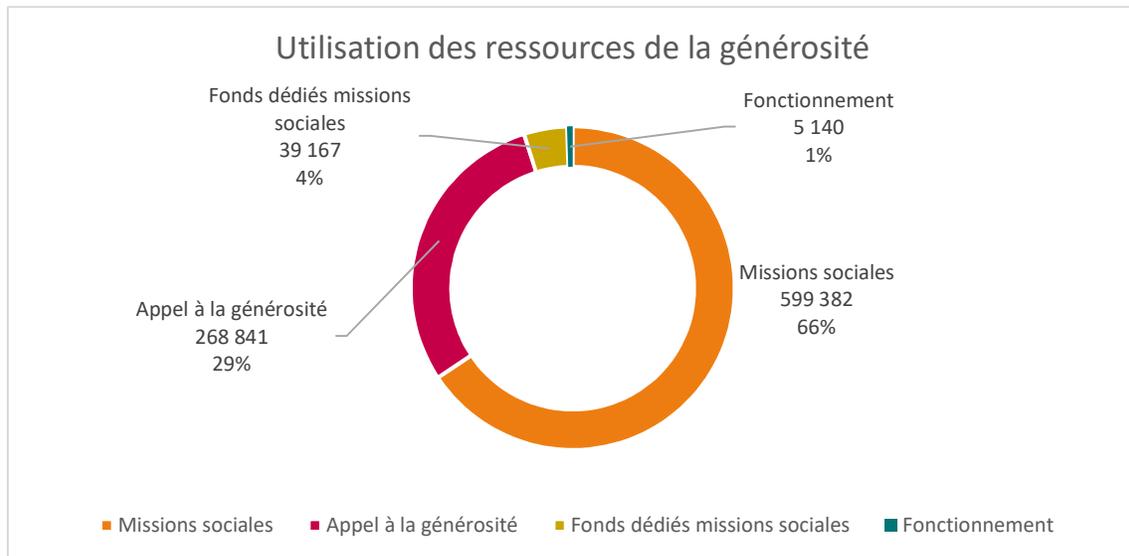
## 4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2022

### L'utilisation des fonds issus de la générosité du public

En 2022, le CFSI a utilisé 912 531 € de fonds issus de la générosité du public. Ce montant correspond à la collecte de l'année (903 888,21 €) et à la reprise de fonds dédiés (8 643 €). 39 167 € ont été mis en réserve et seront utilisés au cours de l'année 2023.

Les 912 531 € ont été utilisés de la manière suivante :

- 638 549 € pour les missions sociales dont 39 167 euros affectés aux fonds dédiés pour les missions sociales des exercices suivants. Les fonds utilisés en 2022 ont été par ordre d'importance dédiés aux actions de soutien à l'agriculture familiale puis à celles liées au programme société civile et participation. 99 % des fonds ont accompagné les projets de nos membres ou partenaires. 90 % des fonds ont financé des dépenses engagées à l'étranger ;
- 268 841 € pour l'information des donateurs et la recherche de nouveaux donateurs ;
- 5 140 € pour le fonctionnement (0.6%).



#### Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

La consommation des ressources collectées auprès du public (912 531 €) correspond à la collecte de l'année et à la reprise de fonds dédiés.

Le solde disponible en fin d'année reste identique à celui de fin 2021 (146 792 €) et sera reporté début 2023. Ce report de ressources permet d'agir sur la durée et de concrétiser des engagements sans attendre d'avoir obtenu l'ensemble des ressources disponibles pour démarrer de nouvelles actions.

#### 4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres avec droit de reprise	72 404	0						<b>72 404</b>
Réserves	74 388							<b>74 388</b>
Report à nouveau (RAN)								<b>0</b>
Excédent ou déficit de l'exercice								<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146 792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>146 792</b>

## 5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION

### 5.1. Conventions signées en 2022

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée en mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
<b>BATIK international</b>	France	Comment favoriser l'accueil des réfugié·es dans les zones rurales ?	14 004	6	02/01/2022	30/06/2022	28/02/2022	Sarahi Guttierrez
<b>CGT</b>	France	Réussir l'action syndicale du local à l'international	18 000	6	02/01/2022	30/06/2022	28/02/2022	Jean-Baptiste Callebout
<b>Grdr</b>	France	ESS et solidarités internationales : regards croisés	18 600	6	02/01/2022	30/06/2022	28/02/2022	Yvan Le Coq
<b>SOL</b>	France	Echange de territoire à territoire : partage d'expériences et réflexion collective pour l'agroécologie et la préservation des semences paysannes en France et au Sénégal	7 343	6	02/01/2022	30/06/2022	28/02/2022	Audrey Bouillot
<b>Total 2022</b>			<b>57 947</b>					

### 5.2. Conventions exécutées en 2022 et signées lors des exercices précédents

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
<b>Guinée 44</b>	Guinée France	Contribuer au développement économique et social, inclusif et durable, des territoires ruraux des préfectures de Kindia et de Boké	60 000	24	01/07/2019	30/06/2021	19/12/2019	Gwenaëlle Ridard
<b>Guinée 44</b>	France	Dispositifs, pratiques et outils de la coopération internationale en Pays de la Loire pour améliorer notre contribution collective aux ODD ici et ailleurs en renforçant les approches pluri-acteurs	18 600	15	01/09/2020	30/11/2021	15/12/2020	Gwenaëlle Ridard
<b>Guinée 44</b>	Pays de la Loire	Coordination du Programme ALIMENTERRE	13 200	36	01/10/2019	30/09/2021	10/01/2020	Gwenaëlle Ridard

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
<b>Guinée 44</b>	Pays de la Loire	Diagnostic partagé avec Région et acteurs laitiers (deux coopératives) en particulier sur export lait MGV, Festival ALIMENTERRE	28 675	20	01/05/2020	31/12/2021	15/04/2021	Gwenaëlle Ridard
<b>Total G44</b>			<b>120 475</b>					
<b>Elevages sans frontières</b>	Togo	Du champ à l'assiette	50 000	36	01/08/19	31/07/22	30/04/2020	Pauline Casalegno
<b>Total ESF</b>			<b>50 000</b>					
<b>Essor</b>	Guinée-Bissau	Renforcer durablement les acteurs urbains et périurbains de la filière agroécologique de Bissau	50 000	36	01/01/21	30/09/22	20/09/21	Jean-Philippe Delgrange
<b>Total Essor</b>			<b>50 000</b>					
<b>CGT</b>	multi pays	L'urgence climatique et écologique et la transition socialement juste	60 000	18	01/09/19	28/02/21	19/12/2019	Jean-Baptiste Callebout
<b>Total CGT</b>			<b>60 000</b>					
<b>Grdr</b>	Algérie France	Développement des Initiatives Citoyenne et Economique des habitants des quartiers défavorisés entre la France et l'Algérie	60 000	24	01/10/19	30/09/21	19/12/2019	Yvan Le Coq
<b>Total Grdr</b>			<b>60 000</b>					
<b>Gret</b>	Mauritanie	Réseaux et partenariats pour le maraîchage paysan au guidimakha	50 000	36	01/01/19	31/12/21	04/08/2020	Damien Thibault
<b>Total Gret</b>			<b>50 000</b>					
<b>SOL</b>	Sénégal	Promotion de la souveraineté alimentaire par la valorisation des céréales locales au Sénégal	50 000	36	01/04/18	31/03/21	15/12/2018	Audrey Boullot
<b>SOL</b>	France	Atlas des politiques agricoles européennes et ouest-africaines : conflits d'intérêts ou enjeux partagés ?	30 000	24	01/09/21	31/08/22	20/09/21	Audrey Boullot
<b>Total SOL</b>			<b>80 000</b>					
		<b>Total</b>	<b>470 475</b>					



COMITE FRANÇAIS POUR  
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier  
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50  
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : [info@cfsi.asso.fr](mailto:info@cfsi.asso.fr)  
[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

